

Lutte contre l'habitat indigne : le guide pour les élus réactualisé

Une réactualisation de l'édition 2018 du guide de l'habitat indigne a été présentée le 5 juillet, à Saint-Christo-en-Jarez par Hervé Reynaud, président de l'Association des maires de France dans la Loire et Fabienne Perrin, présidente de l'Adil 42, l'Agence départementale pour l'information du logement.



Les représentants de l'Association des maires de France dans la Loire et de l'ADIL 42 présentent le nouveau guide de lutte contre le logement indigne.

Réalisé à l'échelle nationale avec des déclinaisons départementales, ce guide s'adapte aux nouvelles législations en vigueur, puisqu'au 1^{er} janvier 2021, une nouvelle police administrative spéciale relative à la sécurité et la salubrité des immeubles, locaux et installations, remplaçant une douzaine de procédures, est entrée en vigueur. Le guide s'adresse directement aux maires et aux présidents des intercommunalités pour les informer des procédures et des moyens d'actions qu'ils ont à leurs dispositions pour lutter contre les logements indignes sur leurs communes. La Loire compte 9 600 logements insalubres. Le document synthétise toute la législation concernant cette problématique (code de la construction et de l'habitation et code de la santé publique) ainsi que les financements que peuvent solliciter les maires en cas de problèmes. Hervé Reynaud insiste sur l'importance de ce guide pratique pour *"renseigner et apporter des outils de consultation aux mairies"* qui réagissent, la plupart du temps, lorsqu'elles font face à des situations d'urgences. Les maires ont un rôle d'autant plus important dans la lutte contre l'habitat indigne puisqu'ils sont responsables sur le plan juridique des problèmes provoqués par la dégradation des bâtiments (risque menaçant la santé et la sécurité des occupants et des tiers).

■ Arthur Chevalier

COL LECTIVITÉS